

SEANCE DU 25 MARS 2025

Date de convocation : 19 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D012_FIN

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 25 mars 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 19 mars 2025.

Étaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, GUILLOU Gilles (suppléant), HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CARRARA Patricia par HUGUES Claire, GABORIT Fabian par Catherine COESLIER

Étaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, PARIAS Philippe, FERRER Jean-Bernard, PEROYS Bernard, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : HUGUES Claire

Nombre de délégués

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	9	2	19

OBJET : FINANCES - Participation des membres au titre de l'année 2025

Le Président rappelle que l'article 15 des statuts du Syndicat fixe les règles de répartition des contributions des membres. Après le financement des charges de fonctionnement et d'investissement par les différents partenaires financiers, la part restante au syndicat mixte est financée par les membres adhérents à la mission transférée, conformément aux critères de répartition définis comme suit :

- 50% au prorata de la surface de chaque EPCI-fp incluse dans le périmètre de la mission transférée ;
- 50% au prorata de la population (INSEE « Filosofi ») majorée d'un habitant par résidence secondaire rapporté au pourcentage de la surface communale incluse dans le périmètre de la mission transférée.

Pour les « opérations milieux aquatiques », chaque membre concerné finance l'action réalisée sur son territoire.

Sur la base des orientations budgétaires discutées en séance le 18 février 2025, et dans la perspective du vote du budget primitif 2025, il est proposé **aux membres de participer à hauteur de 1 130 632,22 €** réparti comme suit :

- Pour le tronc commun, un montant de 194 948,54 € qui correspond à une augmentation de 19 884,54 € par rapport à 2024 ;
- Pour la gestion hydraulique, un montant de 166 530,18 € ;
- Pour les actions GEMA inscrites dans le Contrat territorial Eau, un montant de 309 301,48 € ;
- Pour la lutte contre les espèces végétales envahissantes, un montant de 127 000 € ;
- Pour la lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs, un montant de 186 000 € ;
- Pour la dette du SMMJB, un montant de 74 003,73 € ;
- Au titre de la part résiduelle de 3 opérations ex-SMMJB terminées, un montant de 72 848,29 €.

Le tableau ci-dessous détaille par mission les participations des membres pour 2025 (cf. détail tableaux ci-après) :

TOTAL PARTICIPATION MEMBRES	ANNEE 2025 - CONTRIBUTION DES MEMBRES									
	TRONC COMMUN	Gestion hydraulique	GEMA - FONC Falleron, Loup pendu, Dain	GEMA - Travaux Falleron, Loup pendu, Dain	GEMA - FONC Sallertaine/Taillée	GEMA - Travaux Sallertaine/Taillée	Espèces végétales	Invasives animales	Dettes SMMJB	Part résiduelle - 3 opérations 2025 SMMJB
Pornic agglo Pays de Retz	67 457,91 €	38 204,58 €	18 704,00 €	6 954,01 €						
Sud Retz Atlantique	8 326,46 €	50 506,76 €	56 780,00 €	10 849,39 €						
Challans Gois	48 801,01 €	66 174,42 €	77 822,00 €	27 497,33 €	40 000,00 €	57 000,75 €	103 139,00 €	101 277,00 €	46 548,35 €	45 821,57 €
Vie et Boulogne	1 594,94 €	11 644,42 €	13 694,00 €	- €						
Océan Marais de Monts	29 864,98 €						23 540,00 €	80 445,00 €	27 085,37 €	26 662,47 €
Ile de Noimoutier	35 753,05 €									
Pays de Saint-Gilles	3 150,20 €						321,00 €	4 278,00 €	370,02 €	364,24 €
TOTAL	194 948,54 €	166 530,18 €	167 000,00 €	45 300,73 €	40 000,00 €	57 000,75 €	127 000,00 €	186 000,00 €	74 003,73 €	72 848,29 €

Pour la participation des membres aux « travaux GEMA », et compte tenu des incertitudes dans la conduite des travaux liés à la Gestion des milieux aquatiques (montant 102 301,48 €), il est proposé que ces participations soient sollicitées en deux fois :

- 50% lors de l'engagement des travaux (début été) ;
- et en octobre/novembre, le reste à charge ajusté au réel de leur avancement ou engagement.

**SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF
DETAIL DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES - ANNEE 2025**

FONCTIONNEMENT Lié au statuts	SMBB	Au titre du SAGE/CLE	Gestion hydraulique des ouvrages mis à disposition	Gestion des milieux aquatiques - BV Falleron, Loup pendu, Dain	Gestion des milieux aquatiques - BV Salleraine/Taillée	Lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Gestion de la dette du SMMJB	TOTAL Année 2025
	SYND	SAGE	GH	MAI	MA2	RAI	EVE	SMJB	
Code analytique									
Pornic agglo Pays de Retz	31 527,08 €	15 930,84 €	15 904,58 €	18 704,00 €					82 066,49 €
Sud Retz Atlantique	5 857,35 €	2 469,11 €	48 281,76 €	56 780,00 €					113 388,22 €
Challans Gois	29 190,22 €	15 610,79 €	66 174,42 €	77 822,00 €	40 000,00 €	101 277,00 €	103 139,00 €	46 548,35 €	479 761,78 €
Vie et Boulogne	994,52 €	600,42 €	11 644,42 €	13 694,00 €					26 933,36 €
Océan Marais de Monts	16 610,60 €	11 754,38 €				80 445,00 €	23 540,00 €	27 085,37 €	159 435,35 €
Ile de Noirmoutier	10 594,55 €	8 158,50 €							18 753,05 €
Pays de Saint-Gilles	2 175,51 €	974,68 €				4 278,00 €	321,00 €	370,02 €	8 119,21 €
TOTAL	96 949,83 €	55 498,71 €	142 005,18 €	167 000,00 €	40 000,00 €	186 000,00 €	127 000,00 €	74 003,73 €	888 457,45 €

FONCTIONNEMENT Participation financière via des conventions	Gestion hydraulique des ouvrages sous convention de gestion	Projet LIFE Revers'Eau	TOTAL Année 2025
Code analytique	GH	L119	
Pornic agglo Pays de Retz	22 300,00 €	20 000,00 €	42 300,00 €
Sud Retz Atlantique	2 225,00 €	- €	2 225,00 €
Challans Gois	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Vie et Boulogne	- €	- €	- €
Océan Marais de Monts	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Ile de Noirmoutier	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Pays de Saint-Gilles	- €	- €	- €
TOTAL	24 525,00 €	42 500,00 €	67 025,00 €

INVESTISSEMENT Total BP 2025	Répartition de la part résiduelle par opération pour compte de tiers				Part résiduelle - 3 opérations 2025 SMMJB
	4582/001 - Restauration des étiers BV Falleron/Dain - année 2023	4582/002 - Restauration des étiers BV Falleron/Dain - année 2024	4582/009 - Restauration des étiers BV Falleron/Dain - année 2025	4582/011 - Continuité écologique La Gamache	
Code analytique	MA1	MA1	MA1	MA2	MA2
Pornic agglo Pays de Retz		2 054,85 €	4 899,16 €		
Sud Retz Atlantique		6 641,03 €	4 208,36 €		
Challans Gois	1 488,33 €	3 132,12 €	6 239,50 €	7 763,00 €	45 821,57 €
Vie et Boulogne					26 662,47 €
Océan Marais de Monts					
Ile de Noirmoutier					
Pays de Saint-Gilles					
TOTAL	1 488,33 €	9 773,15 €	15 347,02 €	7 763,00 €	72 848,29 €

INVESTISSEMENT Total BP 2025	MA1 + MA2	TOTAL
Pornic agglo Pays de Retz	6 954,01 €	6 954,01 €
Sud Retz Atlantique	10 849,39 €	10 849,39 €
Challans Gois	130 319,65 €	130 319,65 €
Vie et Boulogne	- €	- €
Océan Marais de Monts	26 662,47 €	26 662,47 €
Ile de Noirmoutier	364,24 €	364,24 €
Pays de Saint-Gilles	175 149,77 €	175 149,77 €
TOTAL	175 149,77 €	175 149,77 €

Participation des membres	TOTAL Budget ANNEE 2024	TOTAL Versé ANNEE 2024	Différence par rapport au BP 2024	Différence par rapport au réel versé 2024
Pornic agglo Pays de Retz	113 661,33 €	107 026,33 €	17 659,17 €	24 294,17 €
Sud Retz Atlantique	150 139,66 €	115 639,66 €	23 677,05 €	10 822,95 €
Challans Gois	627 055,81 €	586 990,81 €	12 974,38 €	27 090,62 €
Vie et Boulogne	44 900,32 €	26 725,32 €	17 966,97 €	208,04 €
Océan Marais de Monts	198 949,08 €	198 949,08 €	-	-
Ile de Noirmoutier	33 307,00 €	33 307,00 €	2 446,05 €	2 446,05 €
Pays de Saint-Gilles	6 011,30 €	6 011,30 €	2 472,16 €	2 472,16 €
TOTAL	1 174 024,50 €	1 074 649,50 €	43 392,28 €	55 982,72 €

Le Comité syndical,

Vu l'article 15 « Règle de répartition des contributions de membres » des statuts du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf annexés à l'arrêté interdépartemental n°2023-DCL-BICB-1770 du 21 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2025_D001_FIN du 18 février 2025 du SMBB relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve les montants des contributions statutaires 2025 pour les 7 membres du Syndicat comme suit :

Participation des membres	TOTAL Budget ANNEE 2025
Pornic aggro Pays de Retz	131 320,50 €
Sud Retz Atlantique	126 462,61 €
Challans Gois	614 081,43 €
Vie et Boulogne	26 933,36 €
Océan Marais de Monts	187 597,82 €
Ile de Noirmoutier	35 753,05 €
Pays de Saint-Gilles	8 483,46 €
TOTAL	1 130 632,22 €

- Demande à Monsieur le Président de solliciter ces contributions auprès des membres de la manière suivante :
 - o pour le fonctionnement, la totalité en une fois en avril ;
 - o pour les travaux liés à la Gestion des milieux aquatiques (investissement) en deux fois : 50% lors de l'engagement des travaux (début été) et en octobre/novembre, le reste à charge ajusté au réel de leur avancement ou engagement.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

